

Dossier

DES PEP

Une Association au service de l'Enfance

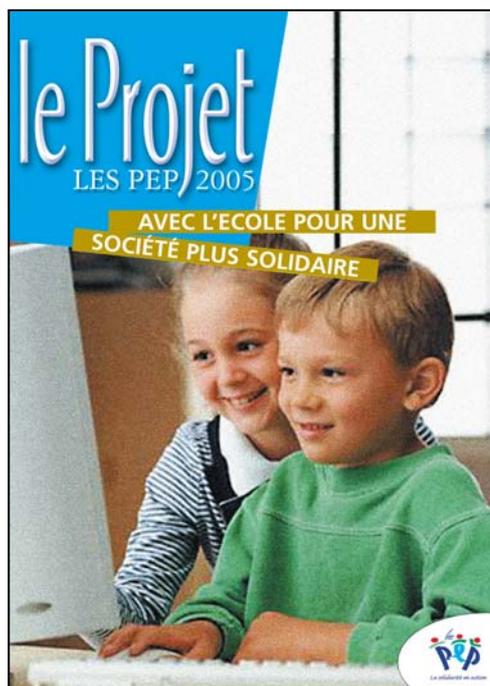


AD PEP 91

Inspection Académique – 91012 Evry Cedex

Tel: 01 69 11 23 83 – Fax: 01 60 86 16 36 – Mail: adpep91@wanadoo.fr

<http://www.adpep91.org>



L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Essonne (AD PEP 91) est une association loi 1901, à but non lucratif, créée en 1969, au moment de la naissance des Départements de l'Île-de-France. Elle fait partie de la fédération Générale des Pupilles de l'Enseignement Public reconnue d'utilité publique depuis 1919.

Elle est gérée par des adultes, enseignants ou non, élus pour trois ans au cours de l'Assemblée Générale annuelle et animée par des enseignants en détachement ou mis à disposition.

S'engager au sein de notre mouvement c'est tout d'abord partager nos valeurs (cf « Le projet associatif ») mais également connaître nos activités, notre structure. « Administrateur » de l'AD PEP 91 n'est ni un poste honorifique ni un poste demandant des compétences dans différents domaines (comptabilité, gestion, législation...).

Franchir le pas pour prendre place au sein de notre Conseil d'Administration, c'est surtout consacrer un peu de temps, beaucoup d'énergie et une grande envie de partager une dynamique de projet au service de tous les enfants.

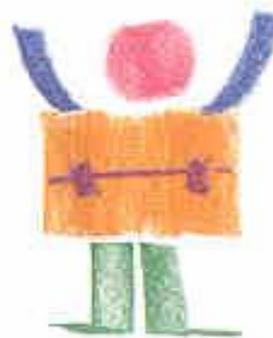
Nous espérons que ce dossier vous permettra d'appréhender au mieux l'AD PEP 91 et comme le constate Léon Bourgeois, l'un de ses fondateurs, vous comprendrez avec lui que « **chacun est débiteur de son voisin** ».

Sommaire

- Page 3: L'AD PEP 91 – Le projet
- Page 4: L'IME André Nouaille
- Page 5: Le SESSAD des Ulis
- Page 6: Le CMPP de Massy
- Page 7: L'IMPro Roger Lecherbonnier
- Page 8: Le SESSAD Arlette Favé
- Page 9: Les classes intégrées
- Page 10: Les Classes de découverte
- Page 11: Les Centres de Vacances
- Page 12: l'Accompagnement scolaire
- Page 13: Le Fonds de Solidarité
- Page 14: la communication
- Page 15: La structure Administrative
- Page 16: Un peu d'histoire



La solidarité en action





Laïcité, considérée comme la capacité de la Femme et l'Homme à assumer leur part de responsabilité sans s'en remettre à une quelconque force supérieure pour rester maître de son destin. Cette attitude implique également la connaissance et le respect des convictions de chacun.

Solidarité, considérée comme un échange désintéressé en réponse à des inégalités, des injustices, des souffrances ce qui implique un état de veille, une écoute aux besoins des autres.



Citoyenneté, considérée comme la possibilité pour chaque personne de vivre en collectivité en tant que sujet de droits et de devoirs quel que soit son statut, sa situation, ses difficultés.

Trois moyens de mise en œuvre...

Éducation

en posant les conditions optimum pour que le sujet construise ses savoirs

Partenariat

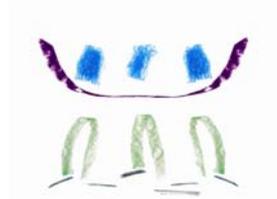
travail en réseau avec des partenaires qui partagent nos valeurs.

Intégration

dans les dispositifs de droit commun sur le plan scolaire, social et professionnel.



Une Association au service de l'Enfance



- Aides financières
- Secours d'urgence
- Gestion d'établissements spécialisés
- Intégration en milieu ordinaire de vacances
- Centres de vacances
- Classes de découverte
- Accompagnement scolaire
- Formation

**Association Loi 1901
Reconnue d'utilité publique
Animée et gérée par des enseignants
Agrément Éducation Nationale, Jeunesse et Sports et tourisme
Signataire de la chartre des Associations faisant appel à la générosité du Public**



L'Institut Médico Éducatif « André Nouaille » de Massy accueille en semi-internat 60 enfants, garçons et filles de 4 ans à 14 ans, porteurs d'un handicap entraînant des retards de développement avec déficience intellectuelle, associé ou non à des troubles du développement.

Chaque enfant bénéficie d'un projet individualisé décliné dans trois directions : éducative, pédagogique, thérapeutique.

L'Équipe de L'IME André Nouaille

Direction

1 Directeur (IME et SESSAD)

Administration /gestion/services

2 Secrétaires

1 Comptable

12 Agents : Restauration

Entretien

Transport

Éducation spécialisée

1 Directeur adjoint

12 Éducateurs spécialisés

1 Éducateur sportif

1 Responsable pédagogique

Enseignement spécialisé (EN)

4 Enseignants spécialisés

Soins

2 Médecins psychiatre

1 Médecin pédiatre

1 Infirmière

2 Orthophonistes

2 Psychomotriciens

3 Psychologues

1 Secrétaire médicale / accueil

1 Assistante sociale

Un axe essentiel
du projet de l'établissement :
Favoriser l'intégration sociale



Au delà de sa différence l'enfant doit pouvoir remplir son devoir : être élève et faire valoir ses droits : droit à l'école, droit aux loisirs, droit au sport, droit à la culture, droit aux vacances.

Pour mettre en œuvre son projet, les partenaires de l'établissement sont : les écoles, les centres de loisirs, les lieux de sport et de loisirs.

André Nouaille, un homme de convictions...



Inspecteur Départemental Honoraire de l'Éducation Nationale.

Chevalier de l'Ordre National du Mérite en 1973.

Il est promu en 1982 au grade de Commandeur dans l'Ordre des Palmes Académiques.

En 1992, il est diplômé de l'École Pratique des Hautes Études.

Premier inspecteur de l'Enfance Inadaptée en Essonne il participa activement en partenariat avec la SIEI à l'ouverture en 1975 de l'IMP de Massy.

A qui s'adresse le SESSAD ?



A des enfants déficients intellectuels intégrés ou pas en milieu ordinaire sous des formes variables (crèche, école maternelle, primaire...)

- A des enfants en souffrance à l'école du fait de leur comportement et ,ou d'importantes difficultés d'apprentissage
- A de très jeunes enfants en relais ou en complémentarité avec d'autres services (CAMSP, PMI, Crèches, intersecteurs, Services sociaux...)

Les objectifs du SESSAD

Une équipe pluridisciplinaire permet l'approche différenciée et complémentaire des difficultés de chaque enfant

- 1 Directeur (IME et SESSAD)
- 1 Chef de service
- 1 Éducateur spécialisé
- 2 Professeurs des écoles spécialisés
- 1 Médecin psychiatre
- 1 Orthophoniste
- 1 Psychomotricien
- 1 Psychologue
- 1 Secrétaire médicale / accueil

L'action du SESSAD est orientée vers :

- La prise en charge précoce pour les enfants de la naissance à 6 ans comportant le conseil et l'accompagnement des familles et de l'entourage familial de l'enfant, l'approfondissement de diagnostic, l'aide au développement psychomoteur initial et la préparation des orientations collectives ultérieures.

- Le soutien à l'intégration scolaire ou à l'acquisition de l'autonomie.

La prévention est un axe majeur du projet et s'adresse essentiellement aux enfants de 0 à 12 ans.

- Prévention précoce et prévention des surhandicaps.
- Prévention des exclusions scolaires.
- Mais aussi prévention des désavantages résultant d'une intégration inadaptée aux besoins de l'enfant.

Les trois axes d'intervention du SESSAD

1. Auprès des enfants : séquences éducatives, psychopédagogiques, thérapeutiques en individuel ou en groupe, sur les lieux du service et, ou sur les lieux d'accueil habituels de l'enfant.

2. Auprès des parents : information, soutien des familles sous forme d'entretien individuels ou familiaux, de visites à domicile, de rencontres de groupe.

3. Auprès des partenaires : concertation, synthèse, accompagnement, soutien.

Un projet global individualisé élaboré pour chaque enfant est la pierre angulaire de l'intervention du service.

Une équipe pluridisciplinaire
Un travail en réseau
Des professionnels qui se déplacent vers les lieux d'accueil de l'enfant

Le SESSAD
structure de médiation
fonctionne comme un espace
intermédiaire
garant de continuité et de cohérence
autour de l'enfant



le Centre Médico Psycho Pédagogique de Massy est un centre de consultations et de soins du secteur médico-social.

Il reçoit en cure ambulatoire des enfants et adolescents de 0 à 20 ans. Les soins sont pris en charge à 100% par l'assurance maladie.

Le CMPP de Massy reçoit actuellement plus de 1000 patients dans l'année.

POURQUOI CONSULTER AU CMPP

L'évolution physique, intellectuelle et affective d'un enfant est souvent marquée d'aléas, d'inquiétudes qui peuvent s'exprimer à travers l'alimentation, le sommeil, les conduites motrices ou le langage.

L'enfant peut ressentir des peurs passagères ou durables, des angoisses plus ou moins profondes. A l'occasion de sa scolarité, peuvent se manifester, désintérêt, désinvestissement, échec plus ou moins marqué en tel ou tel domaine ou échec global. Au sein des relations familiales, des conflits peuvent surgir, des traumatismes comme les deuils, les accidents, les séparations sont susceptibles d'engendrer des souffrances psychiques.

Au niveau des adolescents, certains sont amenés à s'interroger sur le sens des relations familiales, sociales. Ils éprouvent quelques difficultés à remanier les rapports qui étaient du domaine de l'enfance pour s'engager sur la voie de la personnalité adulte exprimant parfois mal être, angoisse ou souffrance.

Parfois les difficultés sont plus importantes: retard de développement, trouble du comportement, pathologie plus ou moins grave de la personnalité, carences, maltraitements divers, abus sexuels....

L'EQUIPE DU CMPP DE MASSY

Direction

- 1 Directeur administratif et pédagogique
- 1 Directeur médical

Soins

- 4 Médecins pédo-psychiatres
- 11 Psychologues psychothérapeutes
- 6 Orthophonistes
- 2 Psychomotriciens
- 2 Assistantes sociales
- 1 Educateur technique

Administration /gestion/services

- 1 chef de service administratif
- 4 Secrétaires
- 1 Comptable
- 1 ouvrier d'entretien

LES SOINS PROPOSES

PRISES EN CHARGE INDIVIDUELLES

- Entretien
- Psychothérapie
- Orthophonie
- Psychomotricité
- Psychodrame individuel

PRISES EN CHARGE DE GROUPE

- Unités de soins intensifs
- Psychodrames de groupe
- Groupes thérapeutiques
- Groupes thérapeutiques à médiation

TRAVAIL FAMILIAL

- Groupes de parents- Entretiens familiaux
- Thérapies familiales analytiques



L'IMPro Roger LECHERBONNIER accueille en semi internat 70 adolescents de 14 à 20 ans, filles et garçons, déficients intellectuels de tous niveaux et de toutes origines.

L'organisation pédagogique de l'IMPro repose sur la liaison Classe Atelier :

- Classe d'accueil - Menuiserie,**
- Restauration,**
- Horticulture,**
- Bâtiment,**
- Maintenance Hygiène des Locaux,**
- Conditionnement - Bureautique.**

L'insertion professionnelle : Une réussite à développer !

L'équipe de l'IMPro

Direction

1 Directeur (IMPro et SESSAD)

Administration Services Généraux

2 Secrétaires de direction
1 Chef Comptable
8 Agents :
Restauration/Entretien/Transport

Équipe pédagogique

5 Enseignants spécialisés (Éducation Nationale)
5 Educateurs Techniques Spécialisés
2 Educatrices Spécialisées
1 Educateurs Sportif

Équipe thérapeutique

1 Médecin psychiatre
1 Médecin généraliste
1 Infirmière
3 Orthophonistes
1 Psychomotricien
6 Psychologues
1 Secrétaire médicale

Service d'Insertion SISF

1 Psychologue – responsable
2 Chargés de relations Entreprises
1 Educatrice chargée de la suite
1 Assistante sociale

L'objectif est de tenter chaque fois l'insertion socioprofessionnelle en milieu ordinaire de travail ou en milieu protégé. A partir de 17 ans, 3 ans avant leur sortie, les élèves commencent des stages en entreprises.

Depuis 1975 :

- **42 %** des élèves insérés en milieu ordinaire de travail
- **22 %** en Centres d'Aide par le Travail (CAT)



Roger LECHERBONNIER, un homme engagé...



**1918 – 1997 – instituteur – Conseiller municipal de MASSY (1965 – 1995)
Président du Syndicat Intercommunal pour l'Enfance Inadaptée (1966 - 1997)
Croix de Guerre 1939-1945 - Médaille de la Résistance en 1945
Officier des Palmes Académiques en 1959
Chevalier de l'Ordre National du Mérite en 1982**

Il a très activement participé avec le SIEI à l'ouverture en 1975 de l'IMPro de PALAISEAU, de l'IMP de MASSY, du Foyer Soleil de MASSY, de la Maison de Vaubrun aux ULIS et de l'EPSR de MASSY.

Son nom a été donné à l'IMPro de PALAISEAU le 12 novembre 1996.

La logique de SESSAD :

1. Aller au devant de l'utilisateur
2. Intervenir sur le lieu de vie
3. Travailler en réseau dans un partenariat fort



Le Service d'Éducation Spécialisée et de Soins A Domicile "Arlette FAVÉ" accueille 20 enfants et adolescents de 1 à 20 ans, filles et garçons, atteints d'autismes.

Le projet fondateur de ce service est d'être le soutien médico-éducatif des enfants atteints d'autismes, scolarisés dans les classes intégrées du département :

- CLIS de Balizy – LONGJUMEAU,
- CLIS de Port-Sud – BREUILLET,
- CLIS de l'École Ferdinand Buisson – MORSANG / Orge,
- UPI du collège Charles Péguy de PALAISEAU.

Des enfants scolarisés dans d'autres classes ou dans des établissements spécialisés sont aussi pris en charge en partenariat.

Des enfants sans aucune solution institutionnelle ou scolaire peuvent aussi bénéficier d'un accompagnement pour les préparer à une orientation.

L'équipe du SESSAD

Direction

1 Directeur (IMPro et SESSAD)

Équipe pluri - disciplinaire

1 Chef de service éducatif
1 Médecin psychiatre
1 Psychologue
1 Orthophoniste
1 Psychomotricienne
2 Educatrices spécialisées
1 Enseignant spécialisé (Éducation Nationale)
1 Assistante sociale
1 Secrétaire



Arlette FAVÉ, une militante et une actrice de l'intégration scolaire...



1943 – 2000

Institutrice puis Directrice de l'école de MOUZAÏVILLE (Algérie) (1962 - 1971)
Directrice de l'école du CHS PERRAY – VAUCLUSE (1980 – 1985)
Conseillère pédagogique Adaptation et Intégration **Scolaires (1985 – 2000)**
Officier des Palmes Académiques en 1999

Elle a très activement participé à la création, au suivi et à la coordination du travail mené dans les classes intégrées pour les enfants atteints d'autismes.

Son nom a été donné au SESSAD de CHILLY – MAZARIN le 7 décembre 2002.



L'école de BALIZY - LONGJUMEAU

Les enfants des CLIS et UPI - Autismes bénéficient de plus en plus de l'intervention du SESSAD Arlette FAVÉ :

1. Suivi des enfants
2. Soutien des familles
3. Aide à la réflexion avec les personnels en partenariat avec l'Inspection AIS2

L'Éducation Nationale a créé en 1984 un **première classe intégrée** en école élémentaire pour enfants atteints d'autismes. En 1986, une classe collège a été créée. Ces classes sont co-animées par un enseignant spécialisé de l'Éducation Nationale et un éducateur spécialisé.

Depuis plusieurs années, le Conseil Général de l'Essonne finance ces postes éducatifs. Une délibération du 20 novembre 2002 a rendu ce financement pérenne.

Actuellement, 4 éducateurs encadrent des enfants et des adolescents atteints d'autismes dans les classes intégrées de l'Essonne :

- 🌻 CLIS de Balizy – LONGJUMEAU,
- 🌻 CLIS de Port-Sud – BREUILLET,
- 🌻 CLIS de l'École Ferdinand Buisson – MORSANG/Orge,
- 🌻 UPI du collège Charles Péguy de PALAISEAU.

L'équipe des classes intégrées

CLIS de l'École de Balizy - LONGJUMEAU

Natacha POCIECKA, enseignante
Hugues BOREL, éducateur spécialisé

CLIS de l'École de Port-Sud - BREUILLET

Francine MARIE, enseignante
Mathilde GODMET, éducatrice JE

CLIS de l'École Ferdinand Buisson – MORSANG sur Orge

Franck SIMON, enseignant
Jannick BOCQUIER, éducatrice spécialisée

UPI du Collège Charles Péguy - PALAISEAU

Agnès MATHEVON, enseignante spécialisée
Thierry ROUSSE, éducateur spécialisé



Le jardin pédagogique
Ecole de BALIZY

www.adpep91.org



« Les sorties scolaires contribuent à donner du sens aux apprentissages... en les confrontant avec la réalité... »

Elles illustrent l'intérêt et la diversité de manières d'apprendre qui font une part prépondérante à l'activité des élèves sollicités... le besoin de comprendre et de communiquer s'en trouve activé.

« Elles favorisent le décroisement des enseignements... »

en mobilisant des savoirs et des savoir-faire constitutifs de disciplines différentes pour comprendre une situation complexe... ou agir... dans un contexte inconnu.

« Elles tendent à compenser les inégalités sociales et culturelles »

en permettant la découverte, par tous les enfants, d'autres modes de vie, de cultures différentes, contribuant ainsi à l'éducation à la citoyenneté

« Elles constituent enfin des occasions propices à l'apprentissage de la vie collective et à l'instauration de relations, entre adultes et enfants, différentes de celles de la classe ».

Vivre ailleurs et autrement, c'est aider l'enseignant à découvrir l'enfant qui se cache derrière l'élève.

La force d'un réseau national...

**120 destinations et des milliers de projets...
... de la maternelle au lycée**



- Découverte de l'environnement
- Pratique d'activités sportives de plein air
- Patrimoine (histoire, économie locale...)
- Arts (théâtre, danse, cirque...)
- Citoyenneté (délégués de classe...)
- Sciences (informatique, astronomie...)
- Séjours spécifiques (B2I, BSR...)

Des enseignants partenaires de votre projet

- **Soutien pédagogique** et matériel de l'élaboration à l'évaluation du projet.
- **Constitution du dossier administratif.**
- **Organisation des déplacements** dans des conditions optimales de **sécurité.**
- **Animation des réunions de parents.**
- **Aides financières** aux familles en difficulté.
- **Dispositif d'intégration pour les enfants à besoins éducatifs spécifiques.**

...la souplesse d'une structure départementale

www.adpep91.org

.../... « les Etats parties de la Convention Internationale reconnaissent à l'enfant le droit au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge, et de participer librement à la vie culturelle et artistique »

(Article 31 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant)

« Les vacances que proposent les PEP sont fondées, conçues et conduites en fidélité aux valeurs qui sont au cœur de l'enseignement public français. En référence à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, le centre de vacances PEP se définit comme un lieu complémentaire d'épanouissement personnel, de créativité, de socialisation et de plaisir, auquel tous les enfants ont droit ... »

Extrait du projet éducatif PEP



5 points essentiels de ce projet éducatif



- Respecter la **déclaration des droits de l'enfant**.
- Prendre en compte les temps de **vie quotidienne** dans un réel projet d'animation.
- Assurer la **sécurité physique et morale** des enfants qui nous sont confiés.
- Permettre à l'enfant d'être **acteur** de son temps de vacances.
- Proposer des **activités éducatives** partagées en groupe.

Des séjours de 4 à 17 ans

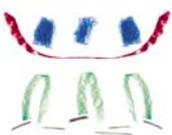
Automne - Hiver - Printemps - Eté

Un large éventail de thèmes pédagogiques

Découverte de l'environnement (tous milieux)
Pratique d'activités sportives
Patrimoine (histoire, sciences, arts, tice...)
Citoyenneté - **Séjours européens**

Des équipes pédagogiques qualifiées

La force d'un réseau national



Des enseignants à votre service

- Organisation matérielle et pédagogique par des professionnels.
- Remise des dossiers administratifs.
- Organisation des déplacements dans des conditions optimales de sécurité.
- Animation des réunions de parents.
- Aides financières aux enfants ou jeunes en difficultés.
- Dispositif d'intégration en milieu ordinaire de vacances pour les enfants « différents ».
- Bilan qualitatif avec questionnaire individuel pour chaque participant.

La souplesse d'une structure départementale

www.adpep91.org

On désigne par "accompagnement à la scolarité" l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour leur réussite scolaire, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Ces actions, qui ont lieu en dehors du temps de l'École, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire.

Extraits de la Charte Nationale de l'Accompagnement à la scolarité

L'accompagnement à la scolarité joue un rôle de complément et de **partenaire de l'École**,...
...sans se substituer aux obligations de l'Etat en matière scolaire.

Les actions d'accompagnement à la scolarité sont avant tout destinées aux élèves des écoles, collèges et lycées qui ne bénéficient pas de conditions optimales de réussite scolaire. **Elles ont un caractère gratuit et laïque.**

L'accompagnement à la scolarité **offre aux parents** un espace d'information, de dialogue, de soutien, de médiation, leur permettant une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants.



L'accompagnement à la scolarité trouve toute sa place dans les **Contrats Educatifs Locaux** ou dans les projets de Ville.



Dans l'Essonne,
une soixantaine de structures associatives ou municipales a un agrément C.L.A.S
(**Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.**)



Des enseignants à votre service

- * Organisation de formations pour les responsables de structures d'accompagnement à la scolarité.
- * Formation des intervenants municipaux ou associatifs en accompagnement à la scolarité.
- * Mise en place de formations croisées « enseignants/accompagnateurs scolaires/familles » pour un meilleur partenariat.
- * Formation des enseignants (sur la question du travail personnel de l'élève, de la relation avec les familles et du partenariat avec l'accompagnement à la scolarité...)
- * Réalisation du journal de l'accompagnement à la scolarité en Essonne « Autour de l'école ».
- * Elaboration d'études ou diagnostics préalables à la mise en place d'un Contrat Educatif Local.
- * Réalisation d'une étude quantitative annuelle de l'accompagnement à la scolarité en Essonne.

www.adpep91.org

La Solidarité n'est pas « don d'argent ». C'est une manière de vivre, de concevoir sa relation vers les autres. Si au sein de notre Association cet esprit « solidaire » est bien transversal et présent dans tous nos secteurs d'activité, nous ne pouvons ignorer que certaines situations exigent que l'argent soit aussi un des moyens utilisés pour concourir à nos objectifs.



Aides au départ en classe

d'environnement ou en vacances :

L'aspect financier ne doit pas être un obstacle au départ d'un enfant. L'enseignant prend contact avec le correspondant de circonscription qui aide à concrétiser l'aide pour ce jeune. Les aides sont complètement dissociées du partenaire retenu pour l'élaboration du séjour. Il n'est donc pas obligatoire de partir avec les PEP pour recevoir une aide.

Aides à la vie scolaire :

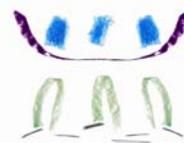
Elle permet à un enfant de poursuivre une scolarité harmonieuse (achat de livres, lunettes, paiement de transports...).

Intégration en milieu ordinaire de vacances et de classe de découverte

Si l'intégration scolaire avance nous constatons que souvent ces enfants « différents » ne peuvent avoir accès aux activités pédagogiques « hors l'école » ou à des temps de loisirs collectifs du fait même de leur handicap. Chaque année nous finançons des projets destinés à permettre à tous ces enfants de participer comme les autres à ces expériences.

Secours d'urgence :

Il apporte un soutien financier immédiat aux familles d'élèves confrontées à une situation douloureuse (décès d'un parent, dégât au domicile familial...).



Le fonds de Solidarité qui finance ces aides est constitué grâce à la participation active de tous aux différentes manifestations organisées par l'AD PEP 91 :

Souscription à

lots : Tombola se déroulant dans les établissements scolaires du mois de mars à mai.

L'adhésion:

L'adhésion est un acte volontaire. Son montant en est fixé annuellement par l'Assemblée Générale

La ristourne photo :

Les écoles volontaires reversent une partie des bénéfices générés par l'activité « photographie de classe » au fonds de solidarité

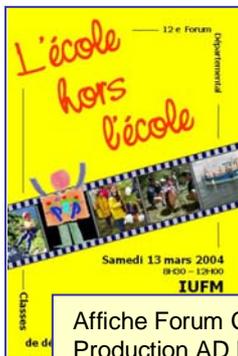
Les dons

L'AD PEP 91, par le biais de la FG AD PEP est reconnue d'utilité publique et peut donc recevoir des dons. Ces dons ouvrent droit à des réductions de montant imposable.



L'AD PEP 91 a constitué un réseau de correspondants bénévoles dans les circonscriptions Education Nationale du département. Le correspondant sert de relais avec le terrain. Il est amené à donner son avis sur des dossiers d'aide financière, il participe activement à la vie de l'Association et il en est son représentant local.

La Fédération Générale PEP est signataire de la chartre déontologique des associations faisant appel à la générosité du public



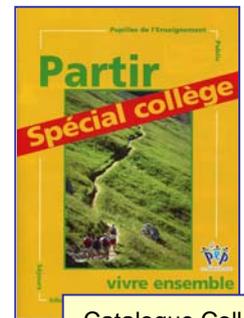
Affiche Forum CDD
Production AD PEP 91
1 200 exemplaires



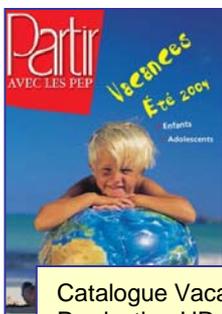
Additif SEGPA
Production AD PEP 91
250 exemplaires



Catalogue CDD
Production FG AD PEP
1 500 exemplaires



Catalogue Collèges
Production AD PEP 91
500 exemplaires



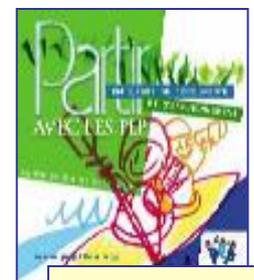
Catalogue Vacances Été
Production UR PEP
2 000 exemplaires



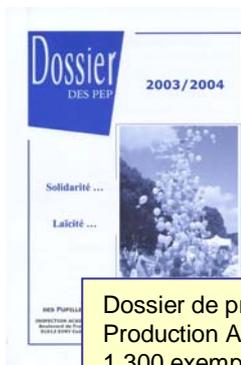
Catalogue Vacances Hiver
Production UR PEP
2 000 exemplaires



Site Internet
Production AD PEP 91
10 000 visiteurs par mois



CD ROM CDD
Production AD PEP 91
10 000 exemplaires



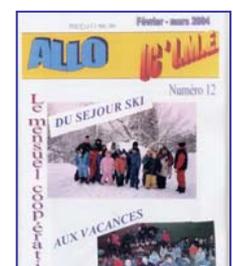
Dossier de pré-rentée
Production AD PEP 91
1 300 exemplaires



Affiche Tombola
Production AD PEP 91
1 300 exemplaires



La Gazette de l'impro
Production AD PEP 91
200 exemplaires



L'Hebdo de l'IME
Production AD PEP 91
200 exemplaires

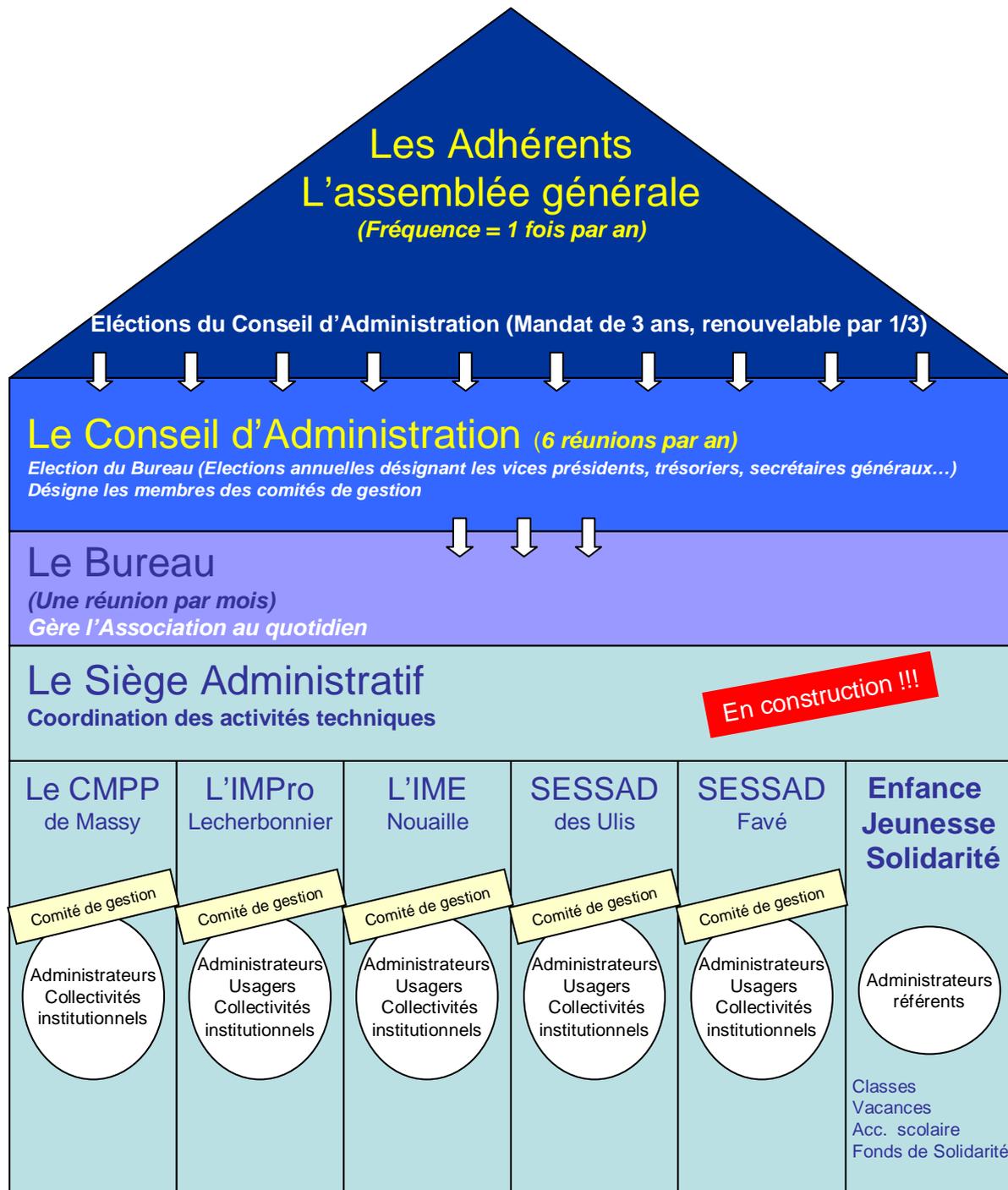


Journal de l'Accompagnement Scolaire
Production AD PEP 91 - AFEV
5 numéros par an / 1 500 exemplaires

**Un savoir faire
Le faire savoir**



Publication spécifiques FG AD PEP



- 24 à 36 administrateurs
- 130 salariés
- 322 adhérents adultes
- 3 156 adhérents enfants
- 7 000 enfants en séjours éducatifs et pédagogiques
- 10 millions d'euros de volume d'activité

Un réseau de
correspondants bénévoles
dans chaque
circonscription.

L'histoire du mouvement PEP

- 1915:** Création d'un comité d'initiative et d'associations départementales.
- 1916:** Lancement du "sou des pupilles" et attribution d'aides aux orphelins des écoles publiques.
- 1917:** Création de la Fédération générale des Pupilles de l'École publique.
- 1920:** Première colonie de vacances pour redonner la santé aux petits citadins.
- 1924:** Ouverture du sanatorium d'Odeillo.
- 1925:** Décision d'étendre la mission de l'œuvre à tous les enfants " de l'iniquité sociale ".
- 1926:** Ouverture de la première école de plein air pour des " enfants chétifs ".
- 1926:** Création de quatre écoles d'apprentissage pour que des orphelins puissent apprendre un métier.
- 1927:** Ouverture d'un premier orphelinat laïque (à Verrières).
- 1929:** Ouverture d'une école de plein air et de perfectionnement (à Laverrerie).
- 1953:** Création du premier institut médico-pédagogique (à Neuvy-sur-Barangeon, dans le Cher).
- 1953:** Création d'une école de rééducation pour jeunes aveugles et malvoyants (à Villeurbanne).
- 1961:** Création d'un centre médico-psycho-pédagogique (à Beauvais).
- 1961:** Premières classes de neige (à Lamoura).
- 1974:** Appel du président Deygout, qui recommande à chaque association départementale d'agir pour les enfants en difficulté, soit en gérant des établissements d'accueil, soit en facilitant leur intégration.
- 1978:** Création d'un service national de coordination des associations pour les actions " loisirs et vacances ".
- 1986:** Mise en place d'actions de soutien scolaire pour enfants momentanément hors de l'école.
- 1987:** Création d'un service national "classes de découverte ".
- 1992:** Signature de la charte nationale de l'accompagnement scolaire.
- 1996:** Adoption du "projet-PEP" avec un volet d'actions pour les enfants et les adolescents de la fracture sociale.
- 1997:** Création d'un observatoire de l'enfance en France et publication d'un premier État de l'enfance en France

Le célèbre Poulbot a apporté son aide au mouvement PEP



L'AD PEP 91 au fil des ans...

- 1968: Création de l'AD PEP 91 (anciennement regroupé au sein de la Seine et Oise)
- 1972 : Ouverture du CMPP de Massy
- 1975: Ouverture de l'IME André Nouaille
- 1975: Ouverture de l'IMPro R. Lecherbonnier
- 1993: Premier Forum « l'École Hors l'École »
- 1994: Ouverture du SESSAD des Ulis
- 1995: Création du dispositif intégration en milieu ordinaire de vacances
- 1995: Première opération « Solidarité École » en faveur de SOL EN SI
- 1996: Ouverture du service accompagnement à la scolarité
- 1998: Achat des locaux de Lisses
- 1999: Ouverture du site Internet « www.adpep91.org »
- 2001: Début de la réécriture du projet PEP
- 2002: Ouverture du SESSAD Arlette Favé – Pérennisation du dispositif « classes intégrées »
- 2003: Ouverture du serveur informatique vacances
- 2003: Adoption du projet PEP – Création du service Enfance Jeunesse et Solidarité

